

CHARTRE

ÉCO RESPONSABILITÉ



LA PHOTO PAR NATURE

Association loi 1901- Collectif culturel
autour de la photographie nature





UNE CHARTE D'ÉCO RESPONSABILITÉ

LES ENGAGEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Extraits du règlement intérieur

L'association loi de 1901 Camera Natura, sise 4 rue de Costères à Coutières en Deux-Sèvres, s'engage sur l'impact écologique de ses activités autour de la photographie nature et animalière. La photographie est le premier vecteur de valorisation de la biodiversité. L'association se fixe pour objectif de contribuer par l'image, à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Elle entend réduire son impact par la recherche de sobriété sur les consommations ou les pratiques. Elle souhaite réduire, lorsqu'aucune solution n'est possible, son impact écologique, suivant le principe de compensation carbone.

L'impact écologique concerne les domaines suivants :

- Production de déchets (rencontres, expositions, activités)
- Pollution par les transports (déplacements)
- Consommation d'énergie et de papier (chauffage, publications, impressions)
- Consommation de ressources naturelles comme l'eau
- Consommation de produits alimentaires (produits bio et circuits courts)
- Achats de matériels photographique et informatique (équipements et fournitures)

L'association invite ses adhérents à suivre les recommandations en matière de sobriété écologique, tout en préservant le bien-être des personnes dans le cadre de ses activités. Elle fait appel à toutes les consciences et souligne la responsabilité de chacun dans l'équilibre de la nature et la préservation de la biodiversité.

L'association invite ses partenaires à suivre une démarche identique et durable en s'appuyant sur les normes ISO 26000 de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

ARTICLE 7 - INTÉGRITÉ DES ACTIVITÉS

Les adhérents s'engagent à respecter les règles de bon sens dans le fonctionnement des activités, de respect de la nature et de respect des personnes suivant les lois en vigueur dans le pays, notamment celles régies par le Code de l'Environnement et plus particulièrement son article L411-1, modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V).

ARTICLE 8 - ÉTHIQUE

L'association et ses adhérents s'engagent à veiller à la préservation de la nature, de la faune et de la flore dans le cadre de ses activités, conformément à l'article L411-1, modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V), du Code de l'Environnement. Elle participe à la sensibilisation de la protection de la biodiversité par le volet pédagogique de l'image photographique. Elle entretient des liens étroits avec les associations de protection de la nature adhérentes à France Nature Environnement et tout autre organisme agréé par le ministère de l'environnement. Dans le cadre de ses activités, l'association et ses adhérents s'engagent à ne pas perturber, déranger ou détruire tout ou partie de la flore et la faune sauvage, conformément à l'article L411-1, modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V), du Code de l'Environnement. Les activités de loisir photographique ne peuvent justifier aucun manquement ou bien aucune dérogation au respect de la nature. Conformément à l'article 4, c'est le bureau qui a la charge des requêtes en cas de manquement. Dans le cadre de ses activités, l'association et ses adhérents s'engagent à recycler les déchets matériels et consommables dans un circuit adapté et agréé.

Extraits du règlement des concours photo

ARTICLE - ÉTHIQUE

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels et espèces sauvages photographiés. Ils s'engagent à ne pas détériorer un milieu sensible comme, par exemple, les zones humides, en toutes circonstances.

Dans le cas de présence d'animaux sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger les espèces dans leur milieu naturel (toute photographie au nid ou au gîte est prohibée). Dans le cas de présence d'espèces florales sensibles ou faisant l'objet d'un statut de protection particulier, ils s'engagent à ne pas détériorer les espèces.

Dans le cas de présence humaine sur la photographie, l'auteur s'engage à disposer des autorisations de prise de vue des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photographie possédant un caractère dégradant pour les personnes.

Dans le cas de photographie en espace privé, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés. Le jury se réserve le droit de vérifier les autorisations en cas de litige.



LA NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités prises en compte dans l'évaluation comprennent les ateliers avec les membres de l'association, les réunions d'administration et les rendez-vous du calendrier d'activités. La mise en œuvre des expositions et publications, la réalisation, la livraison et le déroulement des expositions. Les interventions des membres et les animations pédagogiques à la demande de partenaires, sont également prises en compte, dans la mesure du possible, dans le bilan écologique.

Les rencontres avec le public sont aussi évaluées. L'association invite le public à rechercher la sobriété et le minimum d'impact écologique pour ce qui concerne les transports des personnes et des marchandises, en économisant l'énergie, en réduisant et triant les déchets, en privilégiant des restaurations durables, locales ou bio. La communication autour de ces rendez-vous est éco responsable en limitant au maximum l'empreinte sur les ressources naturelles. L'association s'engage à informer le public sur ses engagements à l'occasion des rencontres publiques. Elle publie auprès du public et des partenaires un bilan annuel de l'empreinte écologique.

L'outil ADERE est utilisé pour l'évaluation
<http://www.evenementresponsable.org/index.php>



© Jean-Jacques Fouquet - Camera Natura

MÉTHODE CALCUL ET RÉFÉRENCES

CHAQUE ACTIVITÉ EST ÉVALUÉE

Production de déchets
Pollution par les transports
Consommation d'énergie
Consommation de ressources naturelles
Consommation de produits alimentaires
Achats de matériel photographiques et informatiques

PRODUCTION DE DÉCHETS

Les déchets, et tout ce qui assimilé à des déchets, sont de différentes provenances. La limitation des déchets intervient dans les domaines suivants :

- Produits consommables spécifiques à l'activité (affichage papier, encre, supports divers).
- Conditionnement amont des fournitures et consommables spécifiques à l'activité (emballage, transports).
- Conditionnement aval et recyclage du conditionnement des consommables spécifiques à l'activité.
- Production de déchets alimentaires et ménagers (vaisselle renouvelable, déchets organiques ou restes de nourriture).
- Conditionnement de matériels et outils spécifiques à l'activité.

Un soin particulier est porté sur le conditionnement des matériels et expositions itinérantes. Un entretien permanent permet d'en limiter le renouvellement. Une information spécifique sur la gestion des déchets est communiquée lors des rendez-vous associatifs auprès des membres et du public.

POLLUTION PAR LES TRANSPORTS

Chaque activité est organisée en invitant les participants à un covoiturage rationnel. Les déplacements en groupe sont proposés en covoiturage. Les transports de matériels et marchandises sont envisagés de façon rationnelle, économe en énergie et incidences de pollution. Dans le cas de transports contraints, comme pour le matériel, une évaluation de l'empreinte se traduit par une compensation.

- Pour le calcul de l'empreinte transport, nous utilisons plusieurs calculateurs cf. annexe ressources.



© Jean-Jacques Fouquet - Camera Natura

© Alain Buchet - Camera Natura

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les activités photographiques sont considérées comme extrêmement énergivores. L'emploi de matériels numériques, ordinateurs, serveurs, vidéoprojecteurs consomment de l'énergie. L'association n'est pas en mesure d'évaluer la consommation d'énergie nécessaire pour la fabrication de ces matériels numériques. L'évaluation s'effectue sur les besoins en énergie pour l'utilisation des matériels numériques lors des activités. Chaque matériel de l'association est évalué ainsi que les matériels des membres pour les activités.

La consommation d'énergie comprend, par ailleurs, le chauffage et l'éclairage lors des activités. Certaines activités sont particulièrement énergivores pour répondre aux besoins de conditions d'usage des matériels et d'éclairage normalisé des ateliers.

La consommation d'énergie comprend aussi l'énergie nécessaire à la préparation de la restauration et des collations proposées lors des activités.

Pour le calcul de l'empreinte énergie, nous utilisons plusieurs calculateurs cf. annexe ressources.

CONSOMMATION DE RESSOURCES NATURELLES

Les ressources utilisées pour les activités comprennent, le papier (bois), les supports issus de produits pétroliers (expositions), l'eau pour les instants conviviaux. La chimie propre à l'argentique pour le développement des films et les tirages sur papier ainsi que les papiers feront l'objet d'une charte spécifique au sujet des ressources, du traitement et du recyclage des déchets.

L'emploi du papier est limité aux usages du fonctionnement administratif. Il est recommandé d'utiliser de préférence des données et des outils numériques.

Pour certains ateliers pédagogiques, l'emploi du papier est incompressible. Il correspond aux tirages, affiches et autres supports papiers nécessaires aux ateliers ou expositions.

Les supports d'exposition à base de polychlorure de vinyle (PVC, Forex) sont composés en partie de produits dérivés du pétrole (environ 40% du produit). D'autres matériaux comme le polypropylène et l'aluminium (Dibond, Polypro, etc.) sont également utilisés. Aucune référence n'est connue actuellement concernant l'évaluation et la compensation de ces matériaux. L'association fait le choix de l'emploi du Forex en priorité.

Pour la mise en scène des expositions, l'association fait le choix de l'emploi en priorité de matériaux naturels, en dehors de toiles, pour limiter au maximum la production de déchets. Des solutions de recyclage sont recherchées au cas par cas.

La consommation d'eau est liée aux besoins individuels lors du déroulement des activités, en dehors de travaux de laboratoire argentique.

© Alain Buchet - Camera Natura





CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Pour les besoins conviviaux des activités, l'association fait appel à un réseau de producteurs locaux bio en ce qui concerne aussi bien les boissons que les aliments. L'association invite ses membres à opter pour une démarche identique lors des pique-niques associatifs. La seule exception acceptée concerne la prise en charge des boissons et aliments par des partenaires qui ne sont pas dans la possibilité de répondre à cette démarche. La démarche bio est un facteur positif dans l'évaluation de l'impact écologique de l'activité.

ACHATS DE MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE ET INFORMATIQUE

L'acquisition de matériels photographique, numérique et informatique est la principale source augmentant sensiblement l'empreinte écologique à tous les niveaux (ressources naturelles, production, transports, pollutions, consommation abusive, obsolescence programmée, recyclage,...). L'évaluation de l'empreinte environnementale est imparfaite, voire inexistante pour des acteurs comme notre association, dans une démarche durable. Concernant le recyclage du matériel informatique, l'association fait le choix de s'adresser aux Ateliers du Bocage.

Concernant les logiciels, l'association fait le choix de s'adresser à Solidatech qui propose des solutions sur les logiciels de traitement de l'image.



INTÉGRATION AU PROJET ASSOCIATIF

La charte éco responsabilité est intégrée au projet associatif. Chaque fiche action du projet est évaluée suivant le principe RSE* pour le bien de l'association et de la nature.

PATRIMOINE COLLECTIF

Partage des connaissances & culture
Maîtrise des technologies numériques & argentiques
Diffusion d'expositions et publications
Échanges & rencontres avec les publics



ENVIRONNEMENT

Sensibilisation par l'image à la biodiversité
Activité de loisirs responsable
Compensation Co2
Soutien à la préservation de la nature



L'engagement environnemental s'intègre de manière permanente à la boucle des objectifs et vient enrichir le patrimoine collectif (matériel et immatériel) de l'association.

*RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

PRINCIPE DE COMPENSATION

Le principe de compensation intervient dans la mesure où la réduction de l'empreinte est soit impossible, soit impossible à mesurer dans l'état actuel des connaissances*, soit incompressible de part la nature de l'activité.

La compensation se mesure en kg Co2, suivant les systèmes d'évaluation, référencés par les organismes publics et les acteurs de la société civile inscrits dans la démarche globale du développement durable, selon les rapports du GIEC, la Cop 21, l'agenda 21.

L'empreinte carbone trouve son équivalence en matière organique absorbant le Co2. Actuellement, la plantation d'arbres est la principale ressource de compensation carbone. L'association porte son choix sur cette option et elle prendra contact, à l'issue du bilan annuel, avec une association œuvrant dans ce sens pour concrétiser la compensation. Le projet s'envisage dans un périmètre local avec des essences locales. Une communication sera publiée à l'issue de chaque réalisation.

*liste des éléments ne pouvant être évalués à la date de la rédaction de la charte :

- Supports d'exposition Forex et Dibond
- Provenance et composition des supports papier destinés aux tirages photo
- Origine du papier de la revue (Canada)

PARTAGE DES VALEURS

Pour diffuser les valeurs éco responsables des activités de loisirs photographiques, des supports de communication seront créés et diffusés par l'association.

Après chaque bilan, une communication spécifique sur nos engagements sera produite à destination de nos partenaires, afin de faire le point sur les engagements et inviter nos partenaires à partager notre démarche pour offrir une réelle cohérence entre les déclarations et les actes.

L'association s'engage à se maintenir informée des développements en matière d'évaluation, d'outils de mesure et de recherche de solutions compensatoires sans perturber la vocation première de ses activités, la photographie.

ANNEXES SUR LES MATERIAUX*

*Informations collectées en mai 2018

COMPOSITION CHIMIQUE DES MATIÈRES POUR SUPPORTS D'EXPOSITION

Directive LUSD / Directive DEEE de la Communauté européenne

Les panneaux Forex satisfont aux exigences des directives LUSD et DEEE de la Communauté Européenne visées sur la limitation d'utilisation de certaines substances dangereuses. Ces panneaux ne contiennent pas les substances ci-après: le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexa valent, les polybromodiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE).

Réglementation REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques).

Les panneaux Forex satisfont aux exigences de la rédaction actuelle de la réglementation de l'Union européenne concernant les produits chimiques (réglementation REACH). Ces panneaux ne contiennent notamment aucune des substances indiquées sur la liste la plus actuelle des substances dites extrêmement préoccupantes (SVHC) publiée par la ECHA.

LE FOREX

Les panneaux Forex ne contiennent pas de formaldéhyde, de chlorofluorocarbones (C.F.C.), d'amiante, de plastifiants et de silicone.
C Feu : M1. Chimie : NC. Origine : Europe en général.

LE DIBOND

Le Dibond est aussi employé dans les supports d'exposition. C'est un panneau multicouche composé de 2 tôles d'aluminium pré-laquées et thermocollées de part et d'autre d'une âme en polyéthylène.
Chimie : aluminium et polyéthylène. Origine : Europe en général.

L'AKYLUX

L'Akylux est un produit fabriqué à base de polypropylène alvéolé.
Chimie : polypropylène. Origine : NC

PAPIER POUR TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES

Composition des papiers : NC. Origine : France, Belgique, Allemagne, Espagne en général.

ROLL UP

Les Roll Up sont composés d'une structure aluminium et d'une toile imprimée.
Chimie : aluminium, PVC et toile NC. Origine : Chine, le plus souvent.

BÂCHES

Les supports du type bâches sont destinés à un affichage extérieur, ils sont résistants et protégés. Composition chimique : PVC (tend à disparaître) ou polyester ou polypropylène. Textile coton pour certaines toiles. Origine : NC.

MATÉRIAUX DIVERS POUR LE STOCKAGE ET TRANSPORT

Les conditionnements, comme celui pour les tirages d'expositions, proviennent pour la plupart des fournisseurs de l'association. Cependant, ils sont éprouvés par les transports successifs des expositions itinérantes. L'association fait donc appel à un fournisseur pour le stockage et le transport des expositions dans de bonnes conditions, la Sté RAJA. Produits employés : carton coffre d'exposition et tubage poster.

Normes

L'estampille RESY indique que l'emballage en carton est entièrement recyclable. C'est un organisme allemand qui regroupe les fabricants de papiers ondulés, de caisses, de cartons et les récupérateurs.

L'estampille LNE, apposée sur les cartons, provient du Laboratoire National d'Essais (L.N.E) qui atteste que les produits sont aptes à remplir efficacement leur mission. Elle confirme les performances et les caractéristiques de l'emballage neuf. L'estampille LNE est délivrée par un organisme officiel, le Laboratoire National d'Essais, unique organisme autorisé par le Ministère de l'Industrie à attribuer un certificat de qualification dans le domaine de l'emballage.

Pour les autres types de conditionnement, les contenants sont réutilisés jusqu'à leur fin de vie, puis recyclés.

MATÉRIELS INFORMATIQUE

Le matériel informatique est actuellement issu d'équipements personnels. L'association ne possède pas encore d'équipement informatique à la date de rédaction de ce document.

Elle prévoit de se doter des équipements suivants :

- Poste informatique de traitement des photos
- Serveur de stockage
- Projecteur de diffusion
- Écran

La fabrication des matériels et le transport sont les deux principaux postes ayant un impact sur l'empreinte écologique. Une étude spécifique sera menée lors des achats, malgré l'opacité des informations disponibles pour le public. Origine : Asie en général.

INTERNET

Le fonctionnement de l'association, en communication interne et externe engendre un lourd impact écologique. Les principaux postes d'impact :

- Location de serveur distant chez un fournisseur internet (site Internet de l'association).
- Emploi des mails (interne et externe).
- Usage des réseaux sociaux (compte associatif).

ANNEXES SUR LES RESSOURCES

OUTILS DE CALCUL ET DATA

ADERE : <http://www.evenementresponsable.org/index.php>
Fondation Good Planet : <https://www.goodplanet.org/fr/>
Filière RSE Eco Événement : <http://www.rse-evenement.org/>
Mouvement e-graine : http://e-graine.org/calculer_son_empreinte/
Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/environnement/1097.html>
Bloomberg Carbon Clock : <https://www.bloomberg.com/graphics/carbon-clock/>
Une tonne de Co2 ? : <http://www.ecoconso.be/fr/Qu-est-ce-qu-une-tonne-de-CO2>
Atmosfair : <https://www.atmosfair.de/en/>
<http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

AUTRES RESSOURCES

<http://www.agenda21france.org/>
<https://ateliers-du-bocage.fr/>
<https://www.solidatech.fr/equiper/logiciels-et-solutions-en-ligne>
<http://www.fge-carbone.com/>
<https://www.carbonfootprint.com/>
<http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil>
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reglementation-reach>

RECYCLAGE DES TOILES PVC

<http://www.texyloop.com/>

AUTRES LIENS

<https://ateliers-du-bocage.fr/>
<https://www.paprec.com/fr>

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Version consolidée au 21 avril 2018

LOI n°2016-1087

Extrait du Code de l'Environnement. Article L411-1

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V)

I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites ;

5° La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.

II. - Les interdictions de détention édictées en application du 1°, du 2° ou du 4° du I ne portent pas sur les spécimens détenus régulièrement lors de l'entrée en vigueur de l'interdiction relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

PARTENAIRES & SOUTIENS

Partenaires soutenant l'engagement de l'association sur la démarche d'éco activité*.



Commune de Coutières - CPIE Gâtine Poitevine - Festival de Ménigoute



Deux-Sèvres Nature Environnement - Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres



Le studio de Ménigoute - Tendances Goodies

*liste des partenaires en date de mai 2018 destinataires de la charte.

ACCROCHEZ VOTRE SOUTIEN SUR LES CIMAISES DU 10^e CONCOURS



L'association Camera Natura organise le 10^e Concours photo du 34^e Festival international du film ornithologique de Ménigoute en collaboration avec l'association des Réserves naturelles de France. Le thème est La Biodiversité des Réserves Naturelles de France et il comprend 7 catégories. Les 346 réserves nationales et régionales de France offrent un maillage de milieux et de paysages en métropole et outre-mer. Au moins une réserve se situe à 30 kilomètres de chez soi. Dans ces sites, où les espèces animales et végétales, ainsi que le patrimoine géologique bénéficient d'une protection toute particulière, les photographes sont invités, tout en mettant en valeur la richesse de la biodiversité, à rechercher l'originalité et l'esthétique.



LA PHOTO ÉCO RESPONSABLE



LA PHOTO PAR NATURE

Collectif culturel autour de la photographie nature

Camera Natura 4 rue de Costères 79340 Coutières
www.cameranatura.org - contact@cameranatura.org